

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
- 1 DEC. 2010

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 02

**L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUÏ, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Abdelkader SELAM, **Conseillers Municipaux**

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

**12 – 25 Novembre 2010**  
**REDEVANCE MUNICIPALE 2011**

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

Vu la Convention d'objectifs signée entre la Municipalité et l'Office de Tourisme fin 2009, prévoyant le versement à la Municipalité par l'Office du tourisme d'une redevance dont le montant est revu chaque année au vu des résultats de l'Office et des projets en cours.

Considérant que cette redevance correspond aux frais pris en charge par la Commune : électricité, chauffage, entretien, eau, espaces verts, interventions du parc municipal et des femmes de ménage.

Considérant que cette redevance a, également, pour objectif de participer aux investissements engagés par la commune dans le domaine touristique

Monsieur le Maire propose de passer le montant de la redevance de 95 000 € à 105 000 € pour l'année 2011.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 1 contre (M. CHARLES)**

**APPROUVE** la fixation de la redevance municipale à 105 000 € pour l'année 2011.

Pour copie conforme  
Moissac le 26 novembre 2010

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE DE  
- 1 DEC. 2010

CASTELCARLIN - 02

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :